

Procès-Verbal

de la réunion du 2 octobre 2017

Le vingt-six septembre deux mille dix-sept, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **deux octobre deux mille dix-sept**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Installation des nouveaux membres du Conseil municipal et adoption du tableau du Conseil municipal
- CCAS – élection de deux membres
- Eaux de Vienne – SIVEER – élection d'un délégué suppléant
- Commissions communales et communautaires – désignation de membres
- Protection incendie – Nouvelles implantations
- Ancienne décharge municipale – plantation d'une haie de clôture et animation avec Prom'haies
- Eglise – Devis sur travaux de toitures de la nef
- Chaufferie bois – reprise conduit de cheminée
- Grand Poitiers – transfert compétence urbanisme – approbation du rapport de la CLECT
- Budget photovoltaïque
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Etaient présents : LITT Claude, ROY Estelle, TERRIÈRE Éric, DAUNIZEAU Bénédicte (à partir de la délibération 2017.10.02 – 082),

BELLINI Bruno, CHASSAGNE Dominique, CHAUVET Bernard, DELAVault Alain, LE REST Marie-Gwenaëlle, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric, MARTIN Cécile, QUINTARD Dominique, ROUSSEAU Christian, THOMASSE Gabriel.

Madame Cécile MARTIN a été élue Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2017

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 1^{er} septembre 2017, le procès-verbal s'y rattachant. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres y étant présents.

N° 2017.10.02 – 076 – Installation des nouveaux membres du Conseil municipal

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel des nouveaux membres du Conseil municipal, donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales partielles complémentaires du 24 septembre 2017.

Ont été élus le 24 septembre 2017, au second tour de scrutin :

Monsieur	Dominique	CHASSAGNE	107 voix
Monsieur	Christian	ROUSSEAU	98 voix
Monsieur	Bernard	CHAUVET	97 voix
Monsieur	Alain	DELAVAUT	97 voix
Monsieur	Gabriel	THOMASSE	96 voix

Compte tenu de ces résultats, Monsieur le Maire déclare installer dans leur fonction de conseillers municipaux :

Monsieur Dominique CHASSAGNE
Monsieur Christian ROUSSEAU
Monsieur Bernard CHAUVET
Monsieur Alain DELAVAUT
Monsieur Gabriel THOMASSE

N° 2017.10.02 – 077 – Adoption du tableau du Conseil municipal

Le Conseil municipal adopte le tableau du Conseil municipal ainsi constitué :

DÉPARTEMENT
VIENNE

Communes de moins
de 1000 habitants

COMMUNE : JAZENEUIL

ARRONDISSEMENT
POITIERS

Effectif légal
du conseil municipal

15

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM et PRENOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffre)
Maire	M.	LITT Claude	15.04.1955	23.03.2014	246
Premier adjoint	Mme	ROY Estelle	22.02.1970	23.03.2014	249
Deuxième adjoint	M.	TERRIÈRE Eric	10.03.1973	23.03.2014	262
Troisième adjoint	Mme	DAUNIZEAU Bénédicte	01.02.1977	23.03.2014	268
	Mme	LE REST Marie-Gwénaëlle	10.11.1979	23.03.2014	267
	M.	BELLINI Bruno	07.10.1968	23.03.2014	266
	M.	MACOUIN Bernard	04.01.1947	23.03.2014	260
	M.	QUINTARD Dominique	09.01.1959	23.03.2014	248
	M.	MARCHOUX Eric	28.04.1977	23.03.2014	247
	Mme	MARTIN Cécile	14.10.1974	23.03.2014	244
	M.	CHASSAGNE Dominique	30.06.1968	24.09.2017	107
	M.	ROUSSEAU Christian	23.04.1970	24.09.2017	98
	M.	CHAUVET Bernard	25.05.1952	24.09.2017	97
	M.	DELAVALT Alain	26.12.1957	24.09.2017	97
	M.	THOMASSE Gabriel	23.12.1957	24.09.2017	96

**N° 2017.10.02 - 078 – Centre Communal d'Action Sociale
Election de deux membres du Conseil d'Administration**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision de Monsieur Bruno BELLINI de se retirer du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, outre son Président, le Conseil d'Administration comprend, pour le Centre Communal d'Action Sociale, des membres élus en son sein par le conseil municipal.

Il informe que deux membres du CCAS sont à remplacer :

- Madame DEBENEST OLIVIER Fabienne, démissionnaire du Conseil municipal et donc du collège élus du CCAS,
- Monsieur BELLINI Bruno, démissionnaire du collège élus du CCAS.

Après un appel de candidature, un seul candidat se déclare : M. CHAUVET Bernard.

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 14

- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 14

Est élu avec 14 voix : Monsieur Bernard CHAUVET

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le Maire, Monsieur LITT Claude, est donc composé des membres suivants :

Membres élus en son sein par le conseil municipal :

Mme Bénédicte DAUNIZEAU	M. CHAUVET Bernard	Mme Marie-Gwénaëlle LE REST
Mme Cécile MARTIN	Mme Estelle ROY	

Membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

Mme BILLEROT Maryse	Mme. HIPPEAU Nathalie	Mme MILLET Aude
Mme PICQUET Bernadette	Mme ROUSSEAU Gisèle	Madame SIROT Marie-Christine

N° 2017.10.02 - 079 – Eaux de Vienne – SIVEER
élection d'un délégué suppléant

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la Commune de JAZENEUIL est membre du Syndicat Eaux de Vienne - SIVEER, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué suppléant en remplacement de Madame Claudine TEIXEIRA RIBARDIERE, démissionnaire. Les délégués siègent au Comité Local de LUSIGNAN pour traiter les questions liées à l'eau et à l'assainissement sur la Commune.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à procéder au déroulement du vote au scrutin secret, l'élection se faisant à la majorité absolue et après deux tours de scrutin, le troisième tour a lieu à la majorité relative et à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts du Syndicat Eaux de Vienne - SIVEER

Élection d'un délégué suppléant

Après un appel de candidature, un candidat se déclare : M. Christian ROUSSEAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du délégué suppléant					
1 ^{er} tour de scrutin		2 ^{ème} tour de scrutin		3 ^{ème} tour de scrutin	
Votants	14	Votants		Votants	
Bulletins blancs ou nuls		Bulletins blancs ou nuls		Bulletins blancs ou nuls	
Suffrages exprimés	14	Suffrages exprimés		Suffrages exprimés	
Majorité absolue	8	Majorité absolue			
Candidats	Nbre de voix obtenues	Candidats	Nbre de voix obtenues	Candidats	Nbre de voix obtenues
M ROUSSEAU Christian	14	M MACOUIN Bernard	12		

M. ROUSSEAU Christian a été proclamé délégué suppléant au 1 ^{er} tour de scrutin.					

Les délégués communaux auprès du comité syndical Eaux de Vienne – SIVEER sont :

- délégué titulaire : Monsieur MACOUIN Bernard
- délégué suppléant : Monsieur ROUSSEAU Christian

N° 2017.10.02 - 080 – Commissions communales
Désignation de membres

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision de Monsieur Bruno BELLINI de se retirer des commissions Communication et Terre Saine.

Le Conseil municipal désigne les membres des commissions communales :

Commission communale des Finances :

Elle a en charge l'étude préalable des budgets avant leurs votes. Elle est composée de l'ensemble du Conseil Municipal.

Commission d'appels d'offres :

Elle est présidée par le Maire et est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants. Elle a pour mission notamment d'étudier les propositions faites par des soumissionnaires à l'occasion de la mise en place d'un marché public.

3 titulaires : ROY Estelle, DELAVault Alain, CHASSAGNE Dominique

3 suppléants : LE REST Marie-Gwenaëlle, MACOUIN Bernard, THOMASSE Gabriel

Information communication : LITT Claude, ROY Estelle, MARCHOUX Eric, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARTIN Cécile, CHAUVET Bernard

Terre saine : ROUSSEAU Florent, DELAVault Jean-Michel, LE REST Marie- Gwenaëlle, LITT Claude, MARTIN Cécile, ROY Estelle, BILLEROT Thierry.

Jeux d'extérieur : ROY Estelle, MARCHOUX Eric, MACOUIN Bernard

Numérotation des rues des villages : LE REST Marie-Gwenaëlle, MARTIN Cécile, CHAUVET Bernard, DELAVault Alain

Salles communales : LITT Claude, LE REST Marie- Gwenaëlle, MARTIN Cécile, ROUSSEAU Christian, TERRIÈRE Éric

N° 2017.10.02 - 081 – Commissions communautaires
Désignation de membres

Dix commissions thématiques permettent de couvrir le champ des compétences de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

- 1) **Commission générale et des finances**, chargée d'examiner tous les sujets liés aux finances, personnels et d'administration générale, crématorium, service d'incendie et de secours (SDIS), informatique, parc de véhicules, communication, ERP.
- 2) **Commission Attractivité**, compétente pour les ZAE, les actions de développement économique, le commerce, la promotion du tourisme, l'enseignement supérieur et la recherche, l'emploi, l'insertion, le développement numérique du territoire.
- 3) **Commission aménagement de l'espace communautaire, et équilibre social de l'habitat** compétente pour le SCOT, les PLU, réserves foncières, les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, l'équilibre social de l'habitat, PLH, politique du logement, OPAH.
- 4) **Commission mobilité**, compétente pour les transports sur l'ensemble du territoire (urbains et non urbains), le plan de déplacement urbain, et les parcs et aires de stationnement et les bornes de recharge des véhicules électriques.
- 5) **Commission développement des territoires, solidarités, proximité** ; compétente en matière de développement rural et de politique de la ville avec les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, de développement rural, les aires d'accueil des gens du voyage, les dispositifs locaux de prévention de la délinquance et les programmes d'action définis dans le contrat de ville, l'action sociale d'intérêt communautaire.
- 6) **Commission voirie**, compétente pour l'ensemble de la voirie communautaire ainsi que pour la signalisation, l'éclairage public, les concessions de distribution d'électricité et de gaz.
- 7) **Commission eau et assainissement** et défense extérieure contre l'incendie ; (DECI).
- 8) **Commission transition énergétique, qualité environnementale** compétente pour la contribution à la transition énergétique, les réseaux de chaleur et de froid urbains, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, le soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie puis en 2018 la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la fourrière pour animaux errants, l'agenda 21 et le développement durable, ainsi que pour les bâtiments.
- 9) **Commission culture, animation et mise en valeur du patrimoine** compétente pour les équipements culturels d'intérêt communautaire et les actions culturelles ainsi que pour les actions de sauvegarde, de mise en valeur et d'animation du patrimoine historique.
- 10) **Commission sport**, compétente pour les équipements sportifs d'intérêt communautaire ainsi que pour les actions de développement et de soutien au sport.

Le Conseil municipal désigne les membres des commissions communautaires auprès de Grand Poitiers Communauté Urbaine :

		Titulaires	suppléants
1	Commission générale et des finances	LITT Claude	CHASSAGNE D.
2	Commission Attractivité	MARCHOUX Eric	BELLINI Bruno
3	Commission aménagement de l'espace communautaire, et équilibre social de l'habitat	LITT Claude	
4	Commission mobilité	CHAUVET Bernard	THOMASSE Gabriel
5	Commission développement des territoires, solidarités, proximité	LITT Claude	
6	Commission voirie	LITT Claude	
7	Commission eau et assainissement	MACOUIN Bernard	BELLINI Bruno
8	Commission transition énergétique, qualité environnementale	ROY Estelle	MARTIN Cécile
9	Commission culture, animation et mise en valeur du patrimoine	MARTIN Cécile	MARCHOUX Eric
10	Commission sport	DELAVault Alain	CHAUVET Bernard

Madame Bénédicte DAUNIZEAU entre dans la salle du Conseil municipal.

N° 2017.10.02 – 082 – Protection incendie

Nouvelles implantations

Monsieur le Maire rappelle le projet initié en 2016 de protection incendie des différents hameaux qui n'en sont pas équipés, ou s'ils le sont, dont la capacité requise en débit n'est pas suffisante. La norme actuelle prévoit une lutte de 2 heures à 60 m³, la Commune proposant l'installation de réserves incendie de 120 m³. Les hameaux des Quintardières et du Châtaignier, de « Priorité 1 » ont été couverts en 2016 avec ce type de matériel.

Un point est fait sur les différents sites qui avaient été pressentis sur 2017 et qui répondent également au classement en « Priorité 1 » du SDIS :

- Les Châtres : le site proposé par la Commune et en accord avec les propriétaires n'a pas été validé par le SDIS, la situation excentrée ne répondant pas aux normes de distance (moins de 300 m). Un second site plus centré n'a pas reçu l'aval des propriétaires. Le projet est pour l'heure arrêté.
- La Mirebelière : Il est proposé que la commune équipe le hameau d'une réserve de 120 m³. Le site retenu a été validé par le SDIS et la propriétaire. Une convention d'occupation de terrain privé à titre gracieux sera proposée pour une durée de 10 années.
- Les Amilières : la mare recensée par le SDIS ne garantit pas un volume d'eau suffisant tout le long de l'année. D'autre part, Monsieur Daniel ROUSSEAU, un des propriétaires qui avait une prescription d'implantation d'une réserve d'eau de 180 m³ lors de la construction d'un bâtiment agricole, étudie la possibilité de cette création. Il est proposé que la commune équipe le hameau d'une réserve de 120 m³ pour garantir la protection des habitations. Un site est pressenti sur la propriété de Monsieur ROUSSEAU Daniel. Il devra obtenir l'aval du SDIS. En cas d'accord, une convention d'occupation de terrain privé sera proposée pour une durée de 10 ans.
- La Rivolière et la Chaumelière : le site proposé par la Commune entre les deux hameaux, et en accord avec les propriétaires, n'a pas été homologué par le SDIS, celui-ci étant légèrement excentré par rapport à la grange la plus éloignée du hameau de la Chaumelière. La mise en œuvre de la défense incendie peut s'en trouver ralentie même si elle reste réalisable. Après débat sur la nécessité de mettre en place, malgré tout, une protection des habitants et des habitations – et considérant le classement en « Priorité 1 » du SDIS, Monsieur le Maire propose de créer une réserve incendie de 120 m³ pour permettre un accès à l'eau en cas d'incendie. Des conventions d'occupations de terrains privés à titre gracieux avec les deux propriétaires seront proposées pour une durée de 10 ans.
- Les Ruffinières : Deux propriétaires pourraient être concernés, mais les délais, trop courts d'ici la fin d'année, ne permettront pas d'enclencher les travaux avant fin 2017. Monsieur le Maire propose de reconsidérer cette possibilité en 2018, sachant que des difficultés d'implantation imposent une étude plus approfondie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte les propositions ci-après énoncées :

- La Mirebélière : implantation d'une citerne de 120 m³ à l'unanimité, et proposition d'une convention d'occupation de terrain privé pour une durée de 10 ans,
- Les Amilières : implantation d'une citerne de 120 m³ à l'unanimité, et proposition d'une convention d'occupation de terrain privé pour une durée de 10 ans,
- La Rivolière et la Chaumelière : implantation d'une citerne de 120 m³ entre les deux hameaux, à la majorité des voix (1 abstention : Claude LITT), et proposition d'une convention d'occupation de terrains privés pour une durée de 10 ans.

N° 2017.10.02 – 083 – Protection incendie

Devis sur l'acquisition de réserves incendie

Monsieur le Maire présente trois devis reçus pour la fourniture de citernes incendie de 120 m³, des entreprises suivantes :

Entreprise	Prix unitaire HT	Prix total HT pour 3 citernes
Reynaud-Cauvin-Yvose (RCY)	2 250.00 €	6 750.00 €
Labaronne Citaf	2 266.67 €	6 800.00 €
Diva Plastique	2 300.00 €	6 900.00 €

Il est précisé que toutes les citernes présentées sont garanties 10 ans et que les citernes précédemment posées l'ont été par l'entreprise Labaronne, qui a fourni un matériel satisfaisant et un suivi de qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Labaronne de Pont Evêque (38) pour 6 800.00 € HT, soit 8 160.00 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 21568 de l'opération « Protection incendie ».

N° 2017.10.02 – 084 – Ancienne décharge municipale

Plantation d'une haie de clôture et animation avec Prom'haies

Madame Estelle Roy rappelle le projet de réhabilitation de l'ancienne décharge municipale.

La majeure partie des prescriptions du cahier des charges de cette réhabilitation édictées par le Département ont été réalisées à l'exception de la clôture pour sécuriser le site.

En accord avec le bureau d'étude Groupe IRH Environnement missionné par le Département, il avait été retenu la plantation d'une haie double végétale en guise de clôture et l'implantation d'un panneau d'interdiction de déposer des déchets. La préparation du sol pour la plantation a été réalisée ; la plantation ne pouvant être exécutée qu'à la mi-novembre.

La validité de la subvention accordée par le Département pour ce projet prenant fin au 22 octobre 2017, une demande de délai supplémentaire a été déposée pour respecter cette contrainte

La Commune a sollicité l'expertise de l'association Prom'haies, pour le choix d'essences rustiques et majoritairement locales, adaptées à la zone concernée. L'association propose également de mener des interventions de sensibilisation auprès des scolaires, au choix du Conseil municipal.

Madame ROY présente les essences retenues par Prom'haies ainsi que les devis correspondant à la plantation et aux animations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les éléments définis ci-après des devis de l'association Prom'haies :

Plantation

Fourniture des plants	798.39 € HT	902.80 € TTC
-----------------------	-------------	--------------

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2121 de l'opération « Réhabilitation ancienne décharge ».

Animations - conception

1 animation scolaire sur la biodiversité	450.00 € (non soumis à TVA)
Expertise technique et frais de dossier	450.00 € (non soumis à TVA)
Adhésion 2017 à l'association	55.11 € (non soumis à TVA)

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2121 de l'opération « Plantation de haies ».

N° 2017.10.02 – 085 – Eglise

Devis sur travaux de toitures de la nef

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux sur les toitures en ardoise, haute et basse, de la nef, côté ouest.

Lors de la réunion du 1^{er} septembre 2017, Monsieur le Maire avait présenté des devis de trois entreprises préalablement retenues :

- Entreprise Deniau
- Entreprise Le Charpentier
- Entreprise Les Belles Toitures

Les devis n'étant pas homogènes dans le descriptif des travaux à effectuer, le Conseil municipal avait souhaité, dans un souci d'équité, que les entreprises Belles Toitures et Le Charpentier précisent le coût d'un changement de faitage non chiffré dans les devis présentés.

Ces précisions ayant été apportées, les devis sont présentés :

- Entreprise Deniau : devis à 33 115.00 € HT, soit 39 738.00 € TTC
- Entreprise Le Charpentier : 26 191.90 € HT, soit 31 430.28 € TTC
- Entreprise Les Belles Toitures : 24 742.32 € HT, soit 29 690.78 € TTC

La Commune bénéficie pour ces travaux d'une subvention de la DRAC d'un montant de 9 625 € et d'une subvention du Département au titre du volet 4 du programme ACTIV d'un montant de 8 938 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix, choisit l'entreprise les Belles Toitures pour effectuer les travaux sur l'église de Jazeneuil :

- soit 8 voix pour l'entreprise les Belles Toitures (Mme ROY et MM. QUINTARD, THOMASSE, MARCHOUX, LITT, TERRIÈRE, CHAUVET, CHASSAGNE)
- contre 7 voix pour l'entreprise Le Charpentier (Mmes MARTIN, LE REST, DAUNIZEAU et MM. ROUSSEAU, DELAVAUULT, MACOUIN, BELLINI).

La dépense sera imputée en investissement à l'article 21318 de l'opération « Eglise ».

N° 2017.10.02 – 086 – Chaufferie bois – reprise de conduit de cheminée

Monsieur le Maire précise que lors de la dernière intervention de ramonage de la chaudière bois, il a été précisé que le chapeau de cheminée actuel avec un grillage anti volatiles présentait un risque d'obturation qui perturbera à terme le fonctionnement de la chaudière. Il présente un devis de l'entreprise Hervé Thermique de Poitiers, pour le remplacement de cet ensemble par un cône de finition et sa pose par nacelle. Le devis s'élève à 996.00 € HT, soit 1 195.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis d'Hervé Thermique pour un montant de 996.00 € HT, soit 1 195.20 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2138 de l'opération « Chaufferie automatique bois » du budget Chaufferie automatique bois.

**N° 2017.10.02 – 087 – Grand Poitiers – transfert compétence urbanisme
approbation du rapport de la CLECT**

VU l'article 1609 nonies C du CGI,

VU le rapport de la CLETC du 6 juillet 2017,

VU l'arrêté préfectoral 2016-D2/B1-036 du 6 décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Méлуsin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radégonde à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral 2017-D2/B1-010 du 30 juin 2017 portant transformation de Grand Poitiers communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 4 avril 2017, le 8 juin 2017 et le 6 juillet 2017 pour évaluer le montant des charges et produits transférés à Grand Poitiers communauté urbaine.

Ces charges et produits correspondent au transfert des compétences urbanisme et promotion du tourisme à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le solde de ces charges et produits modifie à due concurrence le montant de l'Attribution de Compensation (AC) des communes qui exerçaient encore ces compétences en 2016

Le tableau ci-dessous synthétise le résultat des travaux de la CLETC du 6 juillet 2017 :

Commune	Retenue annuelle Urbanisme (période 2017 - 2019)	Retenue annuelle Urbanisme (à partir de 2020)	Retenue annuelle Tourisme	Retenue totale sur AC (période 2017 - 2019)	Retenue totale sur AC (à partir de 2020)
BEAUMONT SAINT-CYR	- 20 181	- 5 443	14 611	- 5 570	- 9 168
BIGNOUX	- 5 015	- 1 991	-	- 5 015	- 1 991
BONNES	- 3 827	- 3 827	692	- 3 135	- 3 135
CELLE-LEVESCAULT	- 9 769	- 3 794	-	- 9 769	- 3 794
CHAPELLE-MOULIERE	- 1 682	- 1 682	-	- 1 682	- 1 682
CHAUVIGNY	- 40 146	- 13 402	- 8 000	- 48 146	- 21 402
CLOUE	- 5 494	- 1 238	-	- 5 494	- 1 238
COULOMBIERS	- 8 041	- 2 781	-	- 8 041	- 2 781
CURZAY-SUR-VONNE	- 1 352	- 1 352	-	- 1 352	- 1 352
DISSAY	- 5 006	- 5 006	854	- 4 152	- 4 152
JARDRES	- 16 626	- 2 610	-	- 16 626	- 2 610
JAUNAY-MARIGNY	- 11 355	- 11 355	30 916	- 19 561	- 19 561
JAZENEUIL	- 2 630	- 2 630	-	- 2 630	- 2 630
LAVOUX	- 4 959	- 2 130	-	- 4 959	- 2 130
LINIERS	- 2 907	- 1 504	-	- 2 907	- 1 504
LUSIGNAN	- 9 547	- 5 091	-	- 9 547	- 5 091
POUILLE	- 5 614	- 1 474	-	- 5 614	- 1 474
PUYE	- 1 939	- 1 939	-	- 1 939	- 1 939
ROUILLE	- 5 802	- 5 802	-	- 5 802	- 5 802
SAINTE-RADEGONDE	- 16 559	- 874	-	- 16 559	- 874
SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	- 5 126	- 6 531	5 471	345	- 1 060
SAINT-JULIEN-L'ARS	- 5 367	- 3 974	-	- 5 367	- 3 974
SAINT-SAUVANT	- 9 391	- 4 604	-	- 9 391	- 4 604
SANXAY	- 1 907	- 1 907	-	- 1 907	- 1 907
SAVIGNY-LEVESCAULT	- 5 154	- 2 518	-	- 5 154	- 2 518
SEVRES-ANXAUMONT	- 7 228	- 3 279	-	- 7 228	- 3 279
TERCE	- 5 287	- 2 536	2 871	- 2 416	335
TOTAL	- 217 908	- 101 273	47 415	- 170 496	- 53 859

Le calcul de ces transferts de charges modifie les attributions de compensation entre Grand Poitiers et ses communes membres conformément aux tableaux ci-dessous :

Pour les communes qui ne disposaient pas d'une attribution de compensation progressive :

Commune	Attribution de compensation actuelle	AC 2017	AC 2018	AC 2019	AC 2020
BEAUMONT SAINT-CYR	524 549	518 979	518 979	518 979	533 717
BIGNOUX	109 421	104 406	104 406	104 406	107 430
BONNES	149 286	146 151	146 151	146 151	146 151
CHAPELLE-MOULIERE	63 999	62 317	62 317	62 317	62 317
CHAUVIGNY	1 682 063	1 633 917	1 633 917	1 633 917	1 660 661
CLOUE	20 889	15 395	15 395	15 395	19 651
COULOMBIERS	217 928	209 887	209 887	209 887	215 147
CURZAY-SUR-VONNE	38 766	37 414	37 414	37 414	37 414
DISSAY	790 710	786 558	786 558	786 558	786 558
JARDRES	283 707	267 081	267 081	267 081	281 097
JAUNAY-MARIGNY	2 209 476	2 229 037	2 229 037	2 229 037	2 229 037
JAZENEUIL	- 22 620	- 25 250	- 25 250	- 25 250	- 25 250
LAVOUX	96 493	91 534	91 534	91 534	94 363
LINIERS	52 287	49 380	49 380	49 380	50 783
LUSIGNAN	353 361	343 814	343 814	343 814	348 270
POUILLE	53 027	47 413	47 413	47 413	51 553
PUYE	41 086	39 147	39 147	39 147	39 147
ROUILLE	96 270	90 468	90 468	90 468	90 468
SAINTE-RADEGONDE	31 313	14 754	14 754	14 754	30 439
SAINTE-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	598 592	598 937	598 937	598 937	597 532
SAINTE-JULIEN-L'ARS	405 025	399 658	399 658	399 658	401 051
SAINTE-SAUVANT	- 74 476	- 83 867	- 83 867	- 83 867	- 79 080
SANXAY	- 35 955	- 37 862	- 37 862	- 37 862	- 37 862
SAVIGNY-LEVESCAULT	125 695	120 541	120 541	120 541	123 177
SEVRES-ANXAUMONT	232 724	225 496	225 496	225 496	229 445
TERCE	73 528	71 112	71 112	71 112	73 863

Pour la commune de Celle L'Evescault qui disposait d'une attribution de compensation progressive :

CELLE L'EVESCAULT	Avant les transferts	Après les transferts
AC 2017	82 929	73 160
AC 2018	87 261	77 492
AC 2019	92 308	82 539
AC 2020	92 308	88 514
AC 2021	92 308	88 514
AC 2022	92 308	88 514
AC 2023	92 308	88 514
AC 2024	92 308	88 514
AC 2025	92 308	88 514
AC 2026	92 308	88 514
AC 2027	92 308	88 514
AC 2028	92 308	88 514
AC 2029	92 308	88 514
AC 2030	92 308	88 514
AC 2031	96 811	93 017

Il est précisé qu'une attribution de compensation négative correspond à une dépense pour la commune (et une recette pour Grand Poitiers Communauté urbaine).

En l'absence de nouveaux transferts, les montants d'attribution de compensation n'évolueront plus à partir de 2020 (hormis Celle l'Evescault en 2031).

Sur la base du rapport établi par la CLETC, il vous est proposé d'approuver :

- le rapport de la CLETC ci-joint
- les modifications des attributions de compensation entre Grand Poitiers communauté urbaine et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT transfert de compétence urbanisme à Grand Poitiers.

N° 2017.10.02 – 088 – Budget photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la restitution par Grand Poitiers Communauté Urbaine, de la compétence scolaire à la Commune et, de ce fait, de la restitution à la commune de la compétence « énergie » pour la gestion des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école de Jazeneuil.

Pour répondre à cette dernière restitution, une étude est menée pour connaître la nécessité de la mise en place d'un budget photovoltaïque.

Questions diverses

Décharges sauvages

Deux décharges sauvages ont été récemment signalées :

- en face de la route des Châtres, sur la route de Saint Germier : après un dépôt de plainte à la gendarmerie, la gestion du nettoyage du lieu et limitation d'accès est en cours
- aux Quintardières : Le conseil constate depuis quelques temps déjà une recrudescence d'incivisme. Des moyens seront à trouver pour endiguer cette nouvelle vague de dépôts sauvages.

Proposition de dates de réunion

Prochains Conseils Municipaux les 6 novembre et 4 décembre 2017.

Sorties Nature

- Changement de dates d'animations nature au Jardin de Louissette. Les nouvelles dates sont : les 5 et 19 novembre et le 10 décembre 2017.
- Rappel : Cueillette sauvage le 8 octobre – il reste des places, inscription au secrétariat de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 heures 30 minutes.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 2 octobre 2017**

2017.10.02 - 076	Installation des nouveaux membres du Conseil Municipal
2017.10.02 - 077	Adoption du tableau du conseil municipal
2017.10.02 - 078	Centre Communal d'Action Sociale – élection de deux membres du conseil d'administration
2017.10.02 - 079	Eaux de Vienne – SIVEER – élection d'un délégué suppléant
2017.10.02 - 080	Commissions communales - désignation de membres
2017.10.02 - 081	Commissions communautaires – désignation de membres
2017.10.02 - 082	Protection incendie – Nouvelles implantations
2017.10.02 - 083	Protection incendie – Devis sur l'acquisition de réserves incendie
2017.10.02 - 084	Ancienne décharge municipale – plantation d'une haie de clôture et animation avec Prom'haies
2017.10.02 - 085	Église – Devis sur travaux de toitures de la nef
2017.10.02 - 086	Chaufferie bois – reprise de conduit de cheminée
2017.10.02 - 087	Grand Poitiers – transfert compétence urbanisme – approbation du rapport de la CLECT
2017.10.02 - 088	Budget photovoltaïque
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Dominique CHASSAGNE
Monsieur Bernard CHAUVET	Monsieur Alain DELAVault	Madame Marie Gwenaëlle LE REST
Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Éric MARCHOUX	Madame Cécile MARTIN
Monsieur Dominique QUINTARD	Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Gabriel THOMASSE